



HAL
open science

**Le projet ‘Sending-Party-Network-Pays’: une nouvelle
pomme de discorde pour la neutralité du net en Europe
”, contribution au Rapport 2023 de l’Arcep, Tome 3,
L’état de l’Internet en France**

Francesca Musiani

► **To cite this version:**

Francesca Musiani. Le projet ‘Sending-Party-Network-Pays’: une nouvelle pomme de discorde pour la neutralité du net en Europe ”, contribution au Rapport 2023 de l’Arcep, Tome 3, L’état de l’Internet en France. Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep). 2023, p.52. hal-04155606

HAL Id: hal-04155606

<https://hal.science/hal-04155606>

Submitted on 7 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La parole à



FRANCESCA MUSIANI

Centre Internet et Société (UPR 2000 et GDR 2091),
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
Chargée de recherche HDR, directrice adjointe
du Centre Internet et Société (CIS)

LE PROJET « *SENDING-PARTY-NETWORK-PAYS* » : UNE NOUVELLE POMME DE DISCORDE POUR LA NEUTRALITÉ DU NET EN EUROPE

Qui doit payer (pour) les réseaux numériques ? Cette question génère depuis longtemps des controverses acérées, notamment par rapport à la neutralité d'internet¹. Alors que, en Europe au moins, le règlement sur l'internet ouvert de 2015 semblait avoir mis un point ferme à au moins certains de ces débats, la « taxe d'infrastructure » (ou modèle « *Sending-Party-Network-Pays* »), annoncée en 2022 par la Commission européenne, a fait à nouveau basculer les cartes. Nombre de voix de praticiens² et de chercheurs³ mettent en garde l'Europe par rapport à une telle mesure, pour plusieurs raisons.

Cette mesure porterait atteinte aux règles de neutralité du net inscrites dans le règlement sur l'internet ouvert⁴, qui exige des fournisseurs de haut débit qu'ils traitent les données de manière non discriminatoire. Faire payer certains fournisseurs de contenu pour l'accès au réseau, mais pas d'autres, pourrait nuire à l'agenda numérique de l'Europe au lieu de promouvoir son engagement en faveur de l'ouverture. De plus, les propositions

visant à facturer aux fournisseurs de contenu l'accès pour les abonnés haut débit ne sont pas nouvelles (voir par exemple la controverse à la conférence UIT de 2012⁵), et ont toujours été rejetées comme préjudiciables.

Les idées derrière cette proposition représentent une incompréhension de la structure d'internet. Cette proposition est basée sur l'hypothèse selon laquelle les fournisseurs de contenu sont la cause du trafic sur les réseaux haut débit. Or les utilisateurs du haut débit demandent ce trafic et ils paient déjà leurs fournisseurs de haut débit pour le leur fournir. De plus, internet ne se limite pas aux réseaux haut débit qui connectent les utilisateurs au reste d'internet. Les universités, les gouvernements, les multinationales et même la Commission européenne exploitent leurs propres réseaux. Le changement de règle souhaité briserait le marché concurrentiel du transit et du *peering*.

Les fournisseurs de contenu sont également, comme les réseaux haut débit, une partie importante de la chaîne de valeur

d'internet, car leurs services stimulent la demande des Européens en matière d'accès haut débit. Les fournisseurs de haut débit reçoivent des avantages substantiels des démarches de création des contenus que les abonnés au haut débit souhaitent. Les universités, les radiodiffuseurs publics et les gouvernements sont également des fournisseurs de contenu. Tous ces acteurs investissent déjà massivement dans les infrastructures internet.

Enfin, comme l'histoire et la théorie économiques l'ont montré, il est peu probable que la facturation de frais d'accès résolve le problème du déploiement du haut débit. En outre, il existe des obstacles plus importants au déploiement que le manque de financement, tels que les permis et la capacité à construire l'infrastructure de réseau (voir l'exemple de l'Ukraine⁶).

La neutralité du net en Europe serait-elle à nouveau à risque, alors que pour d'autres aspects de la société et de l'économie numérique, l'Europe connaît une dynamique réglementaire positive ?

1 L'auteur a contribué à un ouvrage paru en 2011 sur la neutralité du net, dont plusieurs points sont encore d'actualité. Elle touche aux enjeux présentés dans ce billet dans un podcast vidéo pour le *think tank* Information Labs, enregistré à la fin de 2022.

2 Internet Society, 2023. *In One Corner, Large Telecom Operators. In the Other, Everybody Else* et en France, *ce tweet* de l'Association des Services Internet Communautaires (ASIC).

3 Par exemple, *ce communiqué* de Konstantinos Komaitis.

4 *Regulation (EU) 2015/2120 of the European Parliament and of the Council of 25 November 2015 laying down measures concerning open internet access.*

5 Par exemple, EDRI, 2012. *WCIT: what happened and what it means for the Internet.*

6 Voir *ce rapport* d'Emile Aben pour le RIPE.